

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N°2023-018 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION DE LA FOIRE EXPOSITION

Le 8 mars 2023, à dix-huit heures trente-trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 2 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	8

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON – M. Paul LONGATTE  
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND  
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON  
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL  
Mme Nadège BLANCHARD

**Excusés :**

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)

**Secrétaire de séance :**

Mme Nadège BLANCHARD

**Rapporteur :**

M. Jean-François GAUTIER, conseiller municipal délégué au commerce de proximité

L'édition 2023 de la foire exposition de Pont-Château se tiendra les 24, 25 et 26 mars 2023, au sein du parc de Coët-Roz. L'objectif de cet évènement est de mettre en avant les artisans, commerçants et entrepreneurs, notamment ceux du territoire. Ainsi, en 2022, 11 000 visiteurs ont pu découvrir l'activité de 157 exposants.

Cette année, le Comité d'organisation a décidé de mettre à l'honneur le Pays basque et proposera plusieurs animations en lien avec la Région.

Confrontée à une augmentation importante de son budget, liée notamment à la hausse des coûts de location de matériel (chapiteau) et de restauration d'une part, et à la baisse des recettes émanant de partenaires privées d'autre part, l'association a sollicité la Commune, afin d'obtenir une subvention d'un montant de 3 500€.

Considérant la demande de subvention du Comité d'organisation de la foire exposition de Pont-Château, en date du 4 novembre 2023 ;

Considérant que, de par son activité, le Comité d'organisation de la foire exposition de Pont-Château contribue au dynamisme et à la notoriété de la Commune ;

### **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'attribuer une subvention d'un montant de 3 500€ au Comité d'organisation de la foire exposition de Pont-Château dans le cadre de l'organisation de l'édition 2023.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 9 mars 2023

La secrétaire de séance,  
Nadège BLANCHARD

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....9/03/2023.....
- De la publication ou notification le : .....9/03/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*